



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 14 décembre 2021

14/12/2021-23

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	29
ACQUISITION D'UNE PARCELLE A KERSIDAN	Nombre de présents	21
	Nombre de votants	29

Par suite d'une convocation en date du 7 décembre 2021, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Sterenn le **14 décembre 2021 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUOT Dominique - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste - ROBIN Yves – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique - DAGORN Nicolas.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

Gwenaëlle SPAROVICH GRANDIL à Dominique DERVOUOT
Anita JOULAIN à Michel TANGUY
Delphine SUARD à Olivier BELLEC
Véronique LE FLOC'H à Valérie VOISIN
Nicolas JOUSSET à Yannick SELLIN
Caroline JESTIN à Didier CARDUNER
Karine GALBRUN à Sonia DOUX BETHUIS
Gérard PAUCHET à Paul DADEN

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

Jean-Paul KRAUS

Envoyé en préfecture le 17/12/2021

Reçu en préfecture le 17/12/2021

Affiché le 21/12/2021

ID : 029-212902936-20211214-DE14122123-DE

Monsieur CARDUNER, Adjoint au Maire, indique que la commune envisage la création d'un parking supplémentaire dans le secteur de Kersidan. Une proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée AI 516 d'une superficie de 2 000 m² a été faite auprès de la propriétaire Madame Germaine GOALABRE pour un prix de 8,50 € le m². Les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par la commune.

Madame GOALABRE a donné son accord le 20 novembre 2021.

Un plan de situation est joint en annexe à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 29 novembre 2021 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition de la parcelle AI 516 au prix de 8,50 € le m² et autorise le Maire à signer tout document en rapport avec cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 15 décembre 2021

LE MAIRE

Olivier BELLEC



